



Direction de la Vie Citoyenne
Service Vie Participative

ASSEMBLEE GENERALE DE SAINTE-PEZENNE

Du 2 juin 2005

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Adjoint de la Direction de la Vie Citoyenne, Valérie UZANU (Co-Présidente élue), Franck GIRAUD, Conseiller Municipal, Paul SAMOYAU, Adjoint au Maire.

Membres titulaires et membres suppléants : Patrick BAUDIN, Jean-Jacques BOTTON-VINET, Pierre CAILLETON, Jean-Claude GAUTIER, Jean-Pierre GERVAIS, Robert GOUTEFANGEA, Bernard GUIDAT, Jacques LARGEAU, Christine LESTABLE, Sylvie MOREAU, Jean-Marie MACAIRE, Claude POUPIN, Jean-Pierre POUSSADE (Co-Président habitants), Pascal TEXIER, Maurice VINCK.

Agents municipaux : Laurence FAUCON, Responsable du service vie participative, Nathalie SENE, Assistante du Conseil de Quartier.

Excusés : Patrice CABOULET, Bertrand DELIGNON, Marc-Valéry GARDE, Chantal LEBRET, Patrice LEBRET, Annabelle GAUTHIER, Agent MCSP.

Absent(e)s : Nanou BIMES, Jean-Philippe ARNAUD, Pierre GUERIT, Yves REY.

Public : environ 20 personnes.

Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 21 janvier 2005.

Réponse conseil

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le relevé de conclusion.

Objet : Projets à valider/Commission Entretien/Aires de jeux/Espaces Verts :

Le conseil de quartier a, notamment, deux dossiers en cours à valider :

- aire de Jeux du Grand Feu : ce projet avait déjà été présenté lors du conseil de quartier du 1^{er} avril 2005 ainsi que lors d'une réunion publique a été organisée le 18 mai 2004 ; le compte-rendu se trouve dans les dossiers.
- corbeilles/panneaux prévus sur les Sentiers de Sainte-Pezenne : le coût estimatif du mobilier est à hauteur de 6 200 euros.

Réponse Mairie/conseil

- Aire de Jeux du Grand Feu : si le conseil municipal du mois d'octobre 2005 valide les attributions de marché, la première tranche des travaux débiterait en fin d'année.

Le canisite est-il vraiment utile ? : ce serait un parc canin (parc clôturé où les chiens seront libres) avec un distributeur de sacs. Une première expérience se fera sur le Centre

Ville.

Le conseil de quartier approuve le plan d'ensemble.

- Corbeilles/panneaux : la commission indique qu'un panneau n'est pas nécessaire au milieu du chemin des Pêcheurs. Le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement, une fiche de proximité est établie.

- Square de la rue Elsa Triolet : le service espaces verts propose d'abattre les charmilles à quatre endroits différents pour l'allée située entre la rue Elsa Triolet et la rue Louis Aragon, compte tenu des difficultés d'entretien .

Cet abattage va faciliter le passage des mobylettes, les riverains souhaitent qu'on remplace les charmilles par des plantations ou des obstacles pour éviter ces nuisances si les abattages sont validés par la commission arbres.

Objet: Bilan des commissions depuis 2002.

➤ Commission Entretien/Aires de jeux/Espaces Verts

Le rapporteur de la commission déplore la lenteur de traitement des dossiers, même si il a constaté que les services font le maximum.

➤ Commission Bâtiments/Equipement :

- la réhabilitation de la salle des fêtes est un dossier positif, il reste à voir le financement du balcon car il n'est pas encore muni de sièges, l'aménagement des loges à l'étage (miroir/table), l'aménagement de l'office ainsi que l'aménagement extérieur du parking et la rue du Moulin d'Ane (travaux de voirie).

- ancien groupe scolaire Jacques Prévert : le bureau du 11 mai 2005 a proposé une visite du chantier, la date n'est pas encore déterminée. La commission souhaite une réponse écrite indiquant si les enseignants vont disposer d'une salle, celle-ci leur sera transmise lors du conseil d'école.

- église : est-ce que l'éclairage sera réalisé pour les fêtes de fin d'année 2005 ?

➤ Commission Déchetterie/Nuisance : la commission n'existe plus. Elle est cependant invitée à la CLIS pour suivre le dossier de réhabilitation de la déchetterie du Vallon d'Arty en participant à la CLIS. Elle pourra également suivre la fermeture de la mini-déchetterie Avenue François Malherbe.

➤ Commission Urbanisme (PLU) : une réunion a eu lieu le 24 mai 2005 pour présenter le zonage du PLU. Les habitations proches de l'église sont protégées. Les zones naturelles et agricoles sont conservées en priorité sur Sainte-Pezenne. Les zones à urbaniser sont minimales. Une précision donnée lors de la réunion : la ville de Niort apporte 14 000 euros pour chaque logement social réalisé par la SA HLM, l'OPAC ou la SEMIE.

➤ Commission circulation/sécurité : le responsable est absent ce soir.

➤ Commission accessibilité : elle a été mise en place car le quartier est pilote en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette commission a identifié les points nécessitant des modifications de chaussée rue du Coteau Sait Hubert et dans le bourg. Elle a également été saisie lorsque des aménagements nouveaux étaient envisagés sur le quartier (salle des fêtes, rue des sports...) mais aussi sur l'ensemble de la ville (place du Roulage...).

Objet : Tour de table.

Le conseil de quartier a permis à chacun de mieux connaître son quartier et ainsi de traiter les dossiers avec une vision plus large. Les débats au sein du conseil de quartier ont été riches et les échanges intéressants. Sur les années du mandat, la dernière année fut satisfaisante ; le sentiment d'insatisfaction a été ressenti surtout au début du fait du manque de réactivité des services techniques, et donc de lenteur dans le traitement des dossiers. Les co-présidents ont eu un rôle actif. Le mandat semble trop court pour voir la réalisation de certains dossiers. L'enveloppe attribuée pour chaque conseil est-elle adaptée ? Pour le mandat à venir il serait intéressant d'avoir autant d'anciens que de nouveaux conseillers.

M. Poussade, co-président habitant, tient à remercier chacun pour son implication au sein du Conseil de Quartier.

Objet : Divers.

Rue de Buffevent : l'aménagement qui a été réalisé ne permet pas de réduire la vitesse de façon satisfaisante. Réglementairement la mise en place de bandes rugueuses transversales n'était pas possible compte-tenu de la pente de la rue. Un aménagement avec un îlot complémentaire sera fait à proximité de la maison du propriétaire qui s'est manifesté à plusieurs reprises. Le conseil de quartier réitère une demande de comptage de véhicules sur cette rue.

Les WC publics face à la MCSP sont à conserver.

Il y a toujours des plaintes suite à la suppression de la cabine téléphonique Place Henri Lambert.

Le conseil de quartier n'a pas eu de réponse au courrier en ce qui concerne l'ADSL.

Rue du Moulin d'Ane/Rue du Bijou : supprimer le panneau « fin de limitation à 40 km/heure ».

Prévoir le fauchage des rues.

Jardin de la Cure : le raccordement n'a jamais été fini.

PROCHAINE REUNION

Assemblée constitutive

Jeudi 15 septembre, 20h30 – (lieu à confirmer)